



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

**Direction régionale des
Affaires culturelles**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 07 juin 2022

**Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de la Drôme**

L'Architecte des Bâtiments de France

Affaire suivie par : Nelly JANNODET

à

Tél. 04 75 79 74 60

nelly.jannodet@culture.gouv.fr

Réf.bureautique/commune/Livron/

Urbanisme/PLU/modification 2022

**Direction Départementale des Territoires
4 place Laënnec
26015 Valence cédex**

Objet : Commune de Livron-sur-Drôme – Modifications du PLU

La commune de Livron-sur-Drôme a décidé de modifier son Plan Local de l'Urbanisme (PLU). L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) ayant compétence en matière d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine architectural et paysager, nous avons été informés de cette décision.

Cette commune souhaite favoriser la démolition et l'extension d'un supermarché Lidl situé à l'angle de l'avenue Albert Mazade et l'allée de Provence. A cette fin, il est proposé de modifier les points suivants :

- création d'une OAP et suppression d'une servitude.
- définition d'un nouveau secteur (UCi) pour encadrer cette activité.
- adaptation de certaines dispositions réglementaires.

Ce projet est situé en dehors du secteur protégé et n'aura pas d'incidences fortes sur l'urbanisme ni sur la qualité architecturale et paysagère de ce secteur.

En outre, les propositions effectuées, notamment en terme de végétalisation, faciliteront l'intégration du projet. Par conséquent, l'UDAP donne son accord pour ces modifications.

L'Architecte des Bâtiments de France
Adjointe au chef de l'UDAP de la Drôme,

Anne BOURGON

Copie : intercommunalité Val de Drôme